Zeitschrift: L'Hôtâ

Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien

**Band:** 35 (2011)

**Artikel:** Prix ASPRUJ

Autor: Ismail-Meyer, Toufiq

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1064633

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## PRIX ASPRUT

Les activités de l'ASPRUJ sont la plupart du temps portées à la connaissance du public lors d'une opposition à une demande de permis de construire. Très souvent, notre association et notre partenaire Patrimoine suisse sont les seuls avocats qui prennent la défense du patrimoine rural bâti de notre région. Lorsque nous intervenons, la phase d'élaboration du projet est en général déjà achevée et les requérants sont prêts à commencer les travaux. Par la force des choses, nous prenons connaissance des opérations prévues relativement tard, c'est-à-dire lors de la publication du projet dans le Journal Officiel. C'est donc à la dernière minute que nous pouvons réagir pour sauvegarder notre patrimoine. Les promoteurs ne sont donc plus en mesure de prendre en compte nos critiques lors de l'élaboration du projet, puisque celui-ci est bouclé et prêt à être exécuté. D'où la réputation de l'ASPRUJ, qui passe pour une association conservatrice, intolérante, qui s'ingénie à mettre le bâton dans les roues des affaires des autres.

Nous devons donc repenser notre rôle de pompier en envisageant de nouvelles possibilités de prévenir les incendies. L'une d'elles serait que nous soyons déjà impliqués dans la phase d'élaboration du projet, soit au niveau des préavis délivrés par la Commission cantonale des paysages et des sites (CPS), soit en qualité d'instance

indépendante habilitée à donner des conseils aux maîtres d'ouvrage.

La loi jurassienne n'exige pas de qualifications particulières pour les auteurs de projet. Or, un changement de paradigme s'impose d'urgence. Les contraintes et exigences en matière d'architecture et d'urbanisme sont de plus en plus élevées. Les problèmes sont si complexes qu'ils requièrent les compétences d'un spécialiste et non d'un dilettante. Personne ne remet en cause l'exigence d'un permis pour conduire une voiture. Dans cette optique, il semble incroyable que tout un chacun soit capable de construire ou de rénover un bâtiment. Tout architecte pourra confirmer qu'il est beaucoup plus difficile de mener à bien une construction que de conduire une voiture.

Dans le but de montrer de bons exemples au public et afin d'encourager les particuliers à faire appel à des professionnels, l'assemblée générale de l'ASPRUJ a décidé en 2010 de créer un prix d'architecture. Ce prix vise à distinguer des travaux apportant des réponses exemplaires et créatives à des problèmes pertinents pour l'avenir des bâtiments ruraux. Le périmètre du concours est le Jura et le Jura bernois. L'ASPRUJ souhaite ainsi encourager architectes et propriétaires à s'investir dans des concepts qui prennent en compte la protection du paysage, la qualité de l'habitat et le déve- Différentes annexes ont été démolies

loppement durable. De vieilles fermes restent souvent inexploitées, surtout dans les centres anciens des villages. Donner de nouvelles affectations à des bâtiments inexploités permet de limiter l'expansion des quartiers d'habitation périphériques. Rendre à nouhabitables des anciennes constructions contribue ipso facto à les sauvegarder.

Le Prix ASPRUJ, doté de 5000 francs, a été remis officiellement le 18 juin 2011 à Porrentruy. La faible participation des architectes est symptomatique et reflète le petit nombre de projets réalisés par des professionnels du patrimoine. Trois projets ont été remis au jury formé d'experts, qui se sont réunis durant une journée pour examiner les dossiers et apprécier les transformations fondamentales de bâtiments laissés à l'abandon pendant plusieurs années. Le jury a reconnu la volonté des candidats de respecter les caractéristiques et la substance bâtie de ces anciennes demeures.

Le jury a distingué à l'unanimité le projet de l'architecte Luc Bron de Delémont. Il s'agit de la transformation d'une ferme de Berlincourt datant probablement du début du XIXe siècle. Cette réalisation a déjà fait l'objet d'un article dans L'Hôtâ 2010.

Le bâtiment avait été vidé entièrement par ses anciens propriétaires. Seule l'enveloppe extérieure subsistait.



Façade en bois de la partie grange, vue depuis la route.

afin de revenir au volume originel du bâtiment. Le programme des locaux a été réparti en fonction de la structure de la maison. L'ancienne partie habitation, avec ses murs en moellons et ses petites fenêtres, a été affectée aux chambres et aux locaux sanitaires. L'écurie abrite dorénavant la cave, les locaux techniques et un garage. La

grange accueille le séjour. La structure en bois de cette dernière a permis de bénéficier de grands volumes et de baies vitrées importantes.

Le verger constitué à l'origine d'anciennes essences locales a été replanté. Les places et terrasses extérieures ont été recouvertes de gravier calcaire permettant une infiltration de l'eau de

pluie. Les plantes grimpantes (caduques) fournissent un peu d'ombre à la terrasse couverte durant l'été. Seules les parties habitées ont été isolées et sont chauffées; les autres pièces constituent des espaces tampons. Le projet a utilisé de manière exemplaire les possibilités offertes par l'ancienne grange et l'écurie.

Le jury a salué la sauvegarde d'un bâtiment d'une valeur «moyenne» en centre ancien et la préservation de l'entourage immédiat et du verger. Cette intervention est aussi remarquable du point de vue de l'urbanisme, car un quartier entier profite de cette rénovation et s'en trouve valorisé.

Une autre consigne importante a été respectée: les propriétaires ont su tirer parti des caractéristiques de leur maison. Leur disponibilité à s'adapter au bâtiment et à accepter des compromis, surtout au niveau du programme des locaux, est un élément-clé de la réussite de cette intervention. Le choix a été fait de vivre avec les ouvertures existantes, qui déterminent le nombre et la grandeur des pièces. C'est ce respect envers le bâtiment qui est garant d'harmonie et de qualité de vie. La réinterprétation du volume de la grange et sa conversion cohérente en espace principal pour l'habitation s'inscrit dans cette philosophie.

Le jury du prix ASPRUJ 2011 s'est également penché sur la transformation d'une ferme franc-montagnarde du XVII<sup>e</sup> siècle. Manifestement, le manque de sensibilité pour le caractère de la maison et une faible disposition des habitants aux compromis ont nui à cette importante transformation. Des erreurs techniques sont le résultat d'une réflexion insuffisante: il n'est souvent pas souhaitable de se contenter de la première solution pro-



Regard croisé du verger en direction de la terrasse, située derrière les plantes grimpantes.

posée par un artisan ou un ingénieur. Par ailleurs, il n'est pas exclu d'utiliser de nouveaux matériaux et d'appliquer les dernières tendances en matière de construction. Le recours à des panneaux isolants sous vide minces, par exemple, peut aider à résoudre un détail de construction de manière élégante. Il s'agit de trouver le bon équilibre entre innovation et respect de la tradition. Dans ce domaine, une bonne connaissance de l'histoire et des anciens matériaux est indispensable, mais à ne pas confondre avec une ap-

proche passéiste du genre: «Cela fait vingt ans que nous travaillons ainsi!» Il va de soi qu'il faut une solide formation et une bonne expérience pour affronter les défis posés par la transformation et la rénovation d'un bâtiment ancien.

Toufiq Ismail-Meyer Président du jury du Prix ASPRUJ Photos: Luc Bron